



**Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine
du mercredi 11 décembre 2024, à 17h30 au sein de la salle de gymnastique de Matran,
Route de l'École 12, 1753 Matran**

Présidence : Mme Lise-Marie Graden, Préfète de la Sarine

Présents : 40 délégué.e.s représentant 26 communes ; 9 membres du Comité de direction présents (liste nominative des personnes présentes et excusées à disposition au secrétariat de l'Association)

La Présidente ouvre l'Assemblée des délégués à 17h30. On rappellera qu'en vertu de l'article 7 alinéa 2 des Statuts, la Préfète de la Sarine préside l'Assemblée des délégués.

La Présidente donne la parole à **M. François Butty**, syndic de la commune de Matran, qui accueille la présente Assemblée. Au nom de la commune hôte, ce dernier souhaite à tous et à toutes une très bonne soirée. Il profite de l'occasion pour inviter les délégué.e.s au verre de l'amitié après l'Assemblée. **La Présidente** remercie les autorités communales matranaises de leur accueil.

Conformément à l'article 11 alinéa 1 des Statuts, l'Assemblée des délégués est convoquée par avis adressé à chaque conseil communal et par courriel à chaque délégué au moins vingt jours à l'avance. En outre, les dates, heures lieux et ordres du jour des séances sont annoncés au public par un avis dans la Feuille officielle au moins dix jours à l'avance. La convocation contient l'ordre du jour établi par le Comité de direction.

En l'espèce, **la Présidente** constate que la présente Assemblée des délégués a été convoquée par courrier électronique du 18 novembre 2024 adressé à l'ensemble des délégué.e.s et des communes membres. Le courrier électronique contenait un lien vers les documents de séance, étant précisé que le plan financier 2025-2029 a été communiqué par courrier électronique séparé du 21 novembre 2024. Par ailleurs, la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués ont été publié au sein de la Feuille des avis officielle du 29 novembre 2024. Enfin, les communes membres ont reçu un exemplaire papier des documents relatifs à l'Assemblée des délégués.

Au niveau des présences, l'Assemblée dispose en l'état de :

- 40 délégué.es. présent.e.s sur un total de 56 ;
- 68 voix représentées sur un total de 68 ;
- 26 communes membres représentées sur un total de 26.

Aux termes de l'article 9 alinéa 1 des Statuts, l'Assemblée des délégués ne peut valablement délibérer qu'en présence de la majorité des voix représentées. Compte tenu des chiffres évoqués précédemment, **la Présidente** constate que l'Assemblée peut valablement délibérer. Elle rappelle que selon l'article 9 alinéa 3 des Statuts, les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés.

En cas de besoin, **la Présidente** propose que les deux délégués situés aux extrémités de la salle fassent office de scrutateurs.

L'ordre du jour établi par le Comité de direction est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 22 mai 2024
2. Informations du Comité de direction
3. Budget 2025
 - 3.1 Budget du compte de résultats
 - a) Application mesures plan de mobilité (dépense nouvelle périodique)
 - 3.2 Budget des investissements

Investissement nouvelle caserne (Bataillon Sarine)

 - a) Octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly et l'intégration de l'antenne 2 du Service d'aide et de soins à domicile CHF 5'774'000.00

Message relatif au crédit d'engagement pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly

Investissements Services transversaux

 - b) Mise en place d'un intranet CHF 45'000.00
 - c) Remplacement des tablettes SASDS CHF 175'000.00
 - d) Remplacement de la suite Office 2016 par Office 2021 CHF 105'000.00
 - e) Equipement des casernes d'un système de gestion des accès CHF 60'000.00
 - f) Remplacement de l'équipement des antennes SASDS CHF 18'000.00

Investissements Bataillon Sarine

 - g) Crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle caserne pour le secteur Sarine-Nord CHF 400'000.00
 - h) Achat de six vélos électriques 45km/h pour la compagnie de Fribourg CHF 38'000.00

Investissements Home médicalisé de la Sarine (HMS)

 - i) Système d'alarme pour lit CHF 7'600.00
 - j) Aménagement technique de chariots de soin CHF 22'700.00
 - k) Achat de dix matelas anti-escarres CHF 12'600.00

Investissements Service d'aide et de soins à domicile

 - l) Achat de deux vélos électriques 45 km/h CHF 13'000.00

Investissements Service d'ambulances (SAS)

 - m) Remplacement de l'ambulances MESA 54 CHF 250'000.00
 - n) Remplacement brancards CHF 62'000.00
 - o) Remplacement des radios et accessoires Polycom CHF 34'000.00
 - p) Achat appareils de réanimation Lukas CHF 18'000.00
 - q) Création d'une plateforme Quality Management CHF 35'000.00
 - 3.3 Préavis de la Commission financière
 - 3.4 Vote final du budget du compte de résultats et d'investissements
4. Plan financier 2025-2029
5. Approbation du mandat de prestations de l'ISRF SA
6. Adoption du Règlement concernant les indemnités des membres du Comité de direction et des commissions
7. Divers

La Présidente relève qu'afin de respecter les directives énoncées par le Service des communes (cf. InfoScom n°24/2024), le Comité de direction a proposé un ordre du jour complet détaillant les différents investissements ainsi que les montants sollicités. Pour des raisons évidentes d'espace, l'ordre du jour publié au sein de la Feuille officielle demeure un ordre du jour « classique », présenté dans une forme simplifiée.

En ce qui concerne le contenu de l'ordre du jour, il y a lieu de relever qu'en date du 3 décembre 2024, le Conseil général de la commune de Marly s'est prononcé défavorablement sur l'objet relatif à la construction et à l'extension du P+R de Corbaroche. Il est à noter que le motif de ce rejet ne porte pas sur la nature du projet, mais bel et bien sur le financement de la partie liée au parking. Le Conseil communal de Marly espère ainsi trouver promptement une solution avec l'Agglomération de Fribourg pour compléter le subventionnement.

Lors de sa séance du 11 décembre 2024, le Comité de direction s'est penché sur ce point. Afin de permettre à la commune de Marly de prendre le temps nécessaire pour clarifier la question de la quotité du subventionnement du P+R, le Comité de direction propose à l'Assemblée de retirer de l'ordre du jour l'objet « Octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly et l'intégration de l'antenne 2 du Service d'aide et de soins à domicile » et de repousser ce dernier à une prochaine Assemblée, par exemple celle du mois de mai 2025.

La Présidente demande aux délégué.e.s si l'un ou l'une d'entre eux/elles souhaite prendre la parole sur ce point. En l'absence de remarques, la Présidente soumet la question suivante à l'Assemblée des délégués :

L'Assemblée des délégués accepte-t-elle la proposition du Comité de direction de retirer de l'ordre du jour l'objet « Octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly et l'intégration de l'antenne 2 du Service d'aide et de soins à domicile » et de repousser ce dernier à une prochaine Assemblée ?

A l'unanimité, les délégué.e.s décident de retirer de l'ordre du jour l'objet « Octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation de la nouvelle caserne de Marly et l'intégration de l'antenne 2 du Service d'aide et de soins à domicile » et de repousser ce dernier à une prochaine Assemblée.

Sur ces entrefaites, **la Présidente** entame derechef l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 22 mai 2024

La **Présidente** se réfère au procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 22 mai 2024. Elle invite les délégué.e.s à communiquer leurs éventuelles remarques.

Mme M. Aebischer relève qu'elle est inscrite au sein de la liste de présence à la fois comme présente et absente. Elle précise qu'elle était bel et bien absente. Le procès-verbal sera donc corrigé sur ce point.

En l'absence d'autres observations particulières, le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 22 mai 2024 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Informations du Comité de direction

A) Construction Home médicalisé de la Sarine (HMS)

Les délégué.e.s prennent connaissance de l'état du projet de construction du HMS et de la centrale d'ambulances. **M. J. Pollet**, directeur général du Réseau santé de la Sarine, rappelle qu'à la suite de l'étude sur l'optimisation du bâtiment réalisée en 2016, des études liées à la phase préliminaire en 2017, du mandat d'étude parallèle en 2018, de l'établissement d'un devis en 2020, les délégué.e.s ont octroyé à l'unanimité un crédit de CHF 49'700'000.- pour la rénovation et la transformation du HMS et de la centrale d'ambulances lors de l'Assemblée du 26 mai 2021. Soumis à référendum obligatoire, l'objet a été accepté en votation populaire du 26 septembre 2021 avec 86% de oui. Le permis de construire a été obtenu en date du 23 décembre 2021 et les travaux ont débuté en février 2022 (première étape). Le déménagement des ambulances sur le site de l'Aurore 4 a eu lieu en octobre 2024. En début d'année 2025, le personnel et les résidents du HMS déménageront au sein de la nouvelle aile Est. La deuxième étape des travaux pourra débuter dans la foulée. En mai 2025, les délégué.e.s seront amené.e.s à se prononcer sur le projet de requalification de l'espace parking et service des ambulances.

B) Suivi financier

Au niveau du suivi financier, en prenant en compte l'étude et l'établissement d'un devis pour la rénovation à hauteur de CHF 3'100'000.- (votés le 18 décembre 2019), le crédit de CHF 49'700'000.- pour la rénovation et la transformation du HMS et de la centrale d'ambulances ainsi que la pose des panneaux photovoltaïques pour CHF 700'000.- (voté le 13 décembre 2023), le total des montants votés (avec indice de renchérissement octobre 2020 = 100%) se monte à CHF 53'540'720.-.

La répartition du devis entre les différents ouvrages est la suivante : A1 (aile Est 2022-2024) : CHF 19'972'164.- ; A2-A3 (aile Ouest et Centrale 2025-2027) : CHF 17'811'182.- ; Service d'ambulances de la Sarine (projet abandonné par décision de janvier 2024 du Comité de direction) : CHF 5'200'254.- ; montant global non-réparti sur les ouvrages (honoraires) : CHF 9'857'120.- ; pose de panneaux photovoltaïques : CHF 700'000.-. Il sied de relever que l'abandon du projet Service des ambulances de la Sarine implique tout de même une réflexion sur l'utilisation de l'espace libéré par les ambulances. Un projet d'adaptation de cet espace sera présenté lors d'une prochaine Assemblée.

En ce qui concerne le suivi financier lié à la projection du coût de l'ouvrage A1, le devis de base (sans les honoraires bloqués) se monte à CHF 19'972'164.-. A ce montant, il convient d'ajouter le transfert des travaux budgétés au sein du projet A2-A3 vers le A1 à hauteur de CHF 1'449'988.-, ce qui équivaut à un total intermédiaire de CHF 21'422'152.-. Le renchérissement (augmentation entre octobre 2020 et octobre 2024 de 15.1%) et l'augmentation de la TVA de 0.4% dès le 1^{er} janvier 2024 pour CHF 2'922'226.- portent le total à CHF 24'344'378.-. **M. J. Pollet** souligne que le calcul du renchérissement n'est pas linéaire mais dépend de la date de signature de chaque contrat. Un calcul purement mathématique aboutirait en effet à un renchérissement total de CHF 3'234'720.-. Il est nécessaire de préciser que ces différents montants ne sont pas totalement définitifs ; ils représentent une projection sur la fin des travaux du projet A1 pour le début 2025.

C) Direction secours

Le Service des ambulances de la Sarine a récemment déménagé à la Route de l'Aurore 4 à Fribourg, rejoignant les locaux du Bataillon Sarine. Quelques images du déménagement et des nouveaux locaux sont présentées aux délégué.e.s. par **M. D. Maillard**, directeur secours. Les collaboratrices et collaborateurs concernés se sont rapidement habitués au nouvel emplacement.

D) Taxe annuelle d'exemption

Durant les derniers mois, plusieurs communes membres ont écrit au Comité de direction afin d'effectuer différentes suggestions au sujet de la taxe annuelle d'exemption. Lors de sa séance du 11 septembre 2024, le Comité de direction a pris la décision de sonder les communes membres en 2025 afin de dresser un bilan sur la perception de la taxe d'exemption. Le sondage portant sur les deux premières années de perception de la taxe d'exemption sera adressé aux communes membres au début du mois de mars 2025. En l'état, le Comité de direction a pris note des différentes problématiques pratiques relayées par les communes membres. Il est important de pouvoir dresser un bilan de fonctionnement et d'analyser ce qui peut ou doit être amélioré.

E) Plan de mobilité

En vertu de l'article 49 al.1 la loi sur la mobilité (LMob) du 5 novembre 2022 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023), toute entreprise et administration publique de plus de 50 employés (équivalents plein temps durant toute l'année) dispose d'un plan de mobilité afin de définir et optimiser les déplacements qu'elle provoque. Un plan de mobilité d'entreprise consiste en un ensemble de mesures touchant aux différents aspects de la mobilité liée aux activités de l'entreprise. Ces mesures visent à réduire les déplacements et à inciter à utiliser des moyens de transport durables pour les trajets pendulaires et professionnels.

Conformément aux exigences légales, le Réseau santé de la Sarine a élaboré un plan de mobilité, avec l'aide du bureau d'étude spécialisé Transitec. Il appert que 66% des collaboratrices et collaborateurs du Réseau santé de la Sarine utilisent leur véhicule motorisé pour se rendre au travail. La part des transports publics se monte à 7%. Pour le surplus, 6% des effectifs se rend au travail à pieds ou au moyen d'un vélo électrique. Le 21%

restant inclut les divers cumuls des différents types de mobilités (par exemple véhicule et transports publics). Le but du plan de mobilité du Réseau santé de la Sarine est de diminuer l'utilisation du véhicule individuel motorisé (objectif à 50%) et d'augmenter l'utilisation des transports publics (objectif à 25%) ainsi que la part de la mobilité douce. L'objectif est également d'agir sur les trajets professionnels.

Pour parvenir à atteindre les objectifs précités, trois catégories de mesures seront mises en place :

1) Promotion des transports publics

- Soutien à l'achat d'abonnements (solution JobAbo).
- Réflexions liées aux solutions multimodales (par exemple : vélos publics pour la fin du trajet).

2) Encouragement à la mobilité douce

- Mise à disposition de moyens alternatifs pour la mobilité professionnelle.
- Initiation à l'utilisation d'un vélo électrique.
- Cours de remise en selle.
- Mise à disposition d'équipement adapté.

3) Règlement de stationnement pour les collaboratrices et collaborateurs

- Mise en place d'un nouveau règlement qui définit clairement les conditions d'utilisation des places de parc pour les années à venir.

Sur question de **Mme M.-C. Clerc, M. D. Maillard** précise qu'en matière de part de soutien à l'achat d'abonnement, l'idée est de parvenir à une réduction globale de 40% pour les collaboratrices et collaborateurs.

3. Budget 2025

La Présidente passe la parole à **M. B. Galley**, directeur des finances du Réseau santé de la Sarine, pour une présentation du budget de résultat et d'investissement.

3.1 Budget du compte de résultat

M. B. Galley souligne que le budget 2025 est dans l'ensemble très bien maîtrisé. Seule la partie des indemnités forfaitaires subit une importante hausse, ceci en raison de l'adaptation du tarif maximum des indemnités (de CHF 25.- à CHF 35.-) ainsi que de l'accroissement du nombre de bénéficiaires. Le Réseau santé de la Sarine n'a malheureusement aucun effet de levier sur cette charge qui gagne chaque année en importance.

La charge financière pour les communes augmente de CHF 561'100.-. Les principales variations sont les suivantes :

- Commission des établissements médico-sociaux (Codems): diminution des frais financiers de CHF 556'500.-.
- Service d'aide et de soins à domicile (SASDS) : deux EPT supplémentaires ainsi qu'une augmentation maîtrisée de CHF 195'600.-.

- Indemnité forfaitaires (IF) : augmentation du tarif ainsi que du nombre d'indemnités, soit une hausse de CHF 1'110'100.-.
- Bataillon Sarine : une meilleure maîtrise des coûts ainsi qu'une économie d'échelle (passage de compagnie à bataillon), soit une importante baisse de CHF 226'400.-.

Au niveau du budget de fonctionnement, **M. B. Galley** passe en revue les montants facturés aux communes service par service.

En ce qui concerne l'administration générale, il convient de signaler les éléments suivants :

- Aucune augmentation d'EPT.
- Augmentation des intérêts bancaires (+ 93,6K).
- Centralisation des frais de formation sous la coupole des ressources humaines (aucune augmentation de coût).
- Augmentation de la rubrique des logiciels informatique (+ 46,4k).
- Création d'une nouvelle rubrique Cyber sécurité afin d'accroître la sécurité informatique (+ 25K).
- Application d'un plan de mobilité obligatoire (+ 50K), en partie compensé par une augmentation des recettes parking (+32K).

Pour ce qui a trait au Bataillon Sarine, la participation communale diminue à hauteur de CHF 226'400.-, ceci notamment en raison d'une meilleure répartition du personnel permanent par rapport au budget 2024 et d'une baisse des coûts d'entretien des véhicules et du matériel. Au sein du district, 28'500 personnes paient une taxe annuelle d'exemption de CHF 100.-. Le Bataillon Sarine emploie 10 EPT professionnels et dispose de 700 sapeurs-pompiers miliciens.

Le Home médicalisé de la Sarine (HMS) accuse une perte de CHF 316'100.-. Le coût des services transversaux augmente de CHF 38'000.- par rapport à 2024. La perte sera absorbée par les résultats reportés figurant au bilan et les futurs bénéfices du HMS.

S'agissant du Service d'aide et de soins à domicile, la participation communale augmente à hauteur de CHF 195'600. L'augmentation de la participation nette des communes est principalement en lien avec l'engagement de deux EPT. Les charges pour l'ensemble du service passent de CHF 18'497'900.- à CHF 18'833'000.-. Les recettes sont en augmentation de CHF 102'000.-.

En ce qui concerne le Service d'ambulances de la Sarine, la participation communale diminue de CHF 8'400.-. Il convient de relever une augmentation de la facturation liée aux interventions d'urgence pour CHF 250'000.- ainsi qu'une bonne maîtrise des coûts d'exploitation, malgré une augmentation de la masse salariale.

Au niveau des indemnités forfaitaires, la participation communale augmente de CHF 1'110'100.-. Cette hausse exceptionnelle par rapport au budget 2024 s'explique par le cumul de deux facteurs, à savoir le nouveau tarif maximum (CHF 35.-) ainsi que l'augmentation du nombre des bénéficiaires. **M. B. Galley** souligne qu'actuellement, à la fin du 3^{ème} trimestre 2024, les versements d'indemnités forfaitaires dépassent les 5 mio.

Enfin, la Commission des établissements médico-sociaux voit une diminution de la participation communale de CHF 556'500.-. La diminution des frais financiers des EMS de la Sarine s'élève à CHF 881'000.-. En revanche, il convient de signaler une augmentation des frais financiers hors Sarine s'élevant à CHF 350'000.-

M. B. Galley termine son intervention par un aperçu de la répartition des charges 2025 ainsi que la répartition des revenus 2025 du Réseau santé de la Sarine.

La Présidente remercie **M. B. Galley** de son exposé. Elle passe la parole au représentant de la Commission financière pour la lecture du préavis.

Préavis de la Commission financière :

Lors de sa séance du 28 novembre 2024, la Commission financière s'est réunie pour l'examen du budget 2025, de la planification financière ainsi que des différents messages qui lui ont été soumis par le RSS. Cette séance s'est déroulée pour la première fois en présence de Mme Lise-Marie Graden, Préfète, Présidente du Comité de direction. Ont également été reçus par la Commission financière Messieurs Jacques Pollet, Directeur général, Beat Galley, Directeur général adjoint et responsable des finances, Daniel Maillard, Directeur Secours, ainsi que Mesdames Ornella Macheda, Directrice générale adjointe et Responsable RH, et Muriel Gailhac, Directrice soin, qui ont donné à la Commission financière les explications complémentaires au message.

En préambule, la Commission financière tient à remercier la Direction du RSS et l'ensemble des collaborateurs qui ont contribué à l'établissement de ce budget 2025. Un message de qualité, précis et complet a facilité le travail d'examen.

Comme tous les budgets du RSS présentés jusqu'à ce jour, celui de 2025 prévoit des dépenses en lien avec l'activité ordinaire du RSS et d'autres qui lui sont imposées par une obligation de prise en charge.

D'une manière générale, la Commission financière constate que, pour ce budget 2025, les coûts sont maîtrisés dans les différents secteurs et que la marge d'économie reste toujours restreinte.

Ce budget 2025 correspond à un total de charges à la charge des Communes de CHF 33'621'500.00, soit une légère diminution, à saluer, de CHF 99'800.00 par rapport au budget 2024, et ce malgré la hausse du tarif des Indemnités forfaitaires. La Commission financière ne peut que se réjouir de cette légère amélioration budgétaire.

Toutefois, il y a lieu de relever que la participation communale n'a cessé d'augmenter ces 10 dernières années selon le tableau comparatif 2015-2025 figurant dans le message (+ CHF 14'723'046.00), notamment en lien avec la création de nouveaux services (Centre de coordination et Bataillon Sarine).

L'année 2025 sera celle de la stabilisation budgétaire. Mis à part une augmentation des IF basée sur une décision du Grand Conseil, peu d'autres augmentations de charges sont proposées à l'Assemblée des délégués. Certaines, comme pour le SASDS, sont compensées par des diminutions de charges dans d'autres services (Bataillon Sarine). Le poste IF présente la part

la plus importante de l'augmentation des participations communales due à un nombre croissant de bénéficiaires (+ 18% en 12 mois en grande partie en faveur des enfants) auquel s'ajoute une hausse de l'indemnité maximale à CHF 35.00 / jour décidée par le Grand Conseil. Il y a lieu de relever que le Canton de Fribourg est l'un des seuls à connaître le système des IF.

Toutefois, il y a lieu de garder à l'esprit que cette situation financière stable ne saurait durer. Le plan financier 2025-2029 prévoit une charge supplémentaire pour les communes de + CHF 4'928'200.00 sur les 5 prochaines années. Les budgets annuels à venir confirmeront ou non cette échappée vers le haut des dépenses du RSS.

La Commission financière constate avec satisfaction que la mise en place d'un objectif « formation » demandé par la Commission financière lors du budget 2024 sera effective dès 2025 avec notamment l'engagement de plusieurs apprentis dans les différents domaines que compte le RSS. Le renforcement des RH au sein du RSS en 2024 a vraisemblablement permis d'améliorer la stratégie de prospection et de recrutement et de créer des synergies entre les différents services du RSS.

La Commission financière estime que, sous l'angle des prérogatives qui lui sont attribuées, la capacité financière de l'Association permet d'engager les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans le budget 2025 et encourage, à l'unanimité, l'Assemblée des délégués à accepter le budget 2025 tel que proposé par le Comité de direction.

L'examen du budget 2025, chapitre par chapitre, par la Commission financière, en présence des représentants du RSS, appelle les remarques suivantes destinées au Comité de direction et à la Direction générale du RSS :

COMPTES DE RÉSULTATS

4120 HMS Soins

4120.3030.01 Travailleurs temporaires

La Commission financière salue l'effort du RSS de limiter le personnel temporaire au cas de nécessité (cuisine et soins) et d'y pallier par une stratégie plus performante dans le recrutement du personnel fixe et d'engagement d'apprentis dans les différents secteurs du RSS.

421 SASDS Service soins et de soins à domicile

La Commission financière a pris acte avec satisfaction que sa recommandation d'intégrer, dans toute la mesure du possible, les Antennes du SASDS dans les projets de caserne a été examinée et prise en compte.

422 Service d'ambulance de la Sarine

4222.3151.54 et suivants

La Commission financière ne peut que soutenir le projet du RSS de faire appel au personnel d'exploitation pour la gestion de la maintenance des ambulances, ce qui permettra de réduire les coûts.

5 Prévoyance sociale

57 Indemnités forfaitaires (IF)

La Commission financière a compris les motifs de la forte augmentation des IF depuis ces 4 dernières années dont la part la plus importante concerne les enfants. La Commission financière salue l'intention de Mme la Préfète d'entamer une réflexion avec les partenaires

concernés, notamment le Canton, sur cet objet extrêmement complexe en vue d'aboutir à une disposition légale pour régler la question de sa prise en charge financière.»

La Présidente remercie la Commission financière de son préavis. Elle donne la possibilité aux délégué.e.s de poser leurs questions. En l'absence de remarques, la Présidente propose de passer au vote du budget 2025 du compte de résultats.

A l'unanimité, les délégué.e.s approuvent le budget 2025 du compte de résultats.

3.2 Budget des investissements

La Présidente précise qu'ensuite d'une remarque de la Commission financière, le Comité de direction proposera à l'avenir des messages séparés lorsque les montants en jeu atteignent une certaine importance. Elle présente la liste des 17 investissements mentionnés au sein de l'ordre du jour en proposant de s'arrêter plus en détail sur le crédit d'étude de CHF 400'000.- pour la construction d'une nouvelle caserne pour le secteur Sarine Nord. La parole est donnée à **M. D. Maillard**, directeur secours.

M. D. Maillard expose la situation actuelle de la compagnie, avec deux points de départ, à savoir Belfaux et Grolley. Les locaux étant quelque peu exigus et vieillissants, aucun de ces deux endroits ne peut accueillir l'entier des véhicules et des pompiers. La configuration est dès lors problématique pour organiser le départ en intervention et la gestion des moyens.

Après discussions avec la commune de Grolley, cette dernière pourrait mettre un terrain à disposition pour accueillir une nouvelle construction. Le terrain est idéalement situé (zone du Martzé) et aucune contrainte particulière ne vient limiter le projet. **M. D. Maillard** présente un aperçu cartographique et photographique de la parcelle concernée.

Le but du crédit sollicité est d'organiser un concours d'architecture sur le modèle de la caserne de Courtepin, puis d'amener le projet lauréat jusqu'à la phase SIA 32 (développement du projet), qui suppose l'établissement d'un cahier des charges de référence du projet répondant aux objectifs et choix faits notamment lors de la phase préliminaire.

En ce qui concerne le concours d'architecture, **M. D. Maillard** relève que les concours sont une forme particulière de mise en concurrence, qui utilise une des trois procédures officielles possibles, à savoir : la procédure sur invitation ; la procédure ouverte ; la procédure sélective. Dès lors que le pouvoir adjudicateur entend acquérir des prestations de conception, il convient en principe de passer par un concours. Le Réseau santé de la Sarine dispose en l'état d'un programme type et non pas d'un cahier des charges détaillé. Or une caserne doit être implantée sur un terrain particulier et s'adapter à la culture du bâti. Pour ce faire, il convient notamment de définir une orientation du bâtiment et de plancher sur les voies d'accès. Les appels d'offres « classiques » sont les procédures les plus adéquates lorsque le cahier des charges du projet est bien défini et que les prestations attendues sont principalement techniques.

La Présidente passe la parole au représentant de la Commission financière pour la lecture du préavis.

Préavis de la Commission financière

Pour ce qui est du **BUDGET D'INVESTISSEMENT**, la Commission financière préavise favorablement l'ensemble des postes proposés suivants :

- La mise en place d'un intranet RSS pour un montant de CHF 45'000.00 qui permettra une meilleure communication interne, simple et efficace
- Le remplacement des tablettes pour un montant de CHF 175'000.00 en faveur des SASDS au terme des amortissements des tablettes actuelles
- Le remplacement de la suite Office 2016 pour un montant de CHF 105'000.00 par une version plus récente afin d'éviter des failles dans la sécurité
- Le remplacement des équipements réseaux des antennes SASDS pour un montant de CHF 18'000.00 pour améliorer la sécurité
- L'achat de 2 vélos électriques pour le SASDS pour un montant de CHF 13'000.00 pour répondre au plan de mobilier mis en place au RSS.
- Le crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle caserne pour le secteur Sarine-Nord CHF 400'000.00.

Pour ce qui est du crédit d'étude en vue de la construction de la nouvelle caserne pour le secteur Sarine-Nord de CHF 400'000.-, la Commission financière doute de la nécessité de procéder à un concours d'architecture, processus long, coûteux et fastidieux, pour la réalisation d'une caserne, bâtiment industriel, dont le cahier des charges sera presque identique à celui de la caserne de Courtepin, présenté comme caserne modèle. Une étude menée par un bureau d'architecture, accompagné de l'architecte du RSS, devrait permettre d'élaborer un projet de qualité répondant aux besoins sans passer par la case « concours d'architecture ».

- Adaptations techniques chariots de soins HMS CHF 22'700.00
- Achat de 10 matelas à air anti-escarres CHF 12'600.00
- Achat de système d'alarme pour lit HMS CHF 7'600.00
- Remplacement d'un appareil de réanimation Lukas CHF 18'000.00 en raison d'une nécessité d'être renouvelé pour répondre aux normes en vigueur
- Achat d'un nouveau brancard pour RESA 54 CHF 62'000.00
- Remplacement de l'ambulance RESA 54 CHF 250'000.00 selon la planification établie pour le renouvellement des véhicules du SAS
- Remplacement des radios POLYCOM étape 2 CHF 34'000.00
- Acquisition d'un système de Qualité Management CHF 35'000.00
- Achat de 6 vélos électriques pour la compagnie Fribourg CHF 38'000.00 pour les services de piquet et faire face à la densification du trafic en Ville de Fribourg

Le total des Investissements, préavisé favorablement par Commission financière, se monte à CHF 7'069'900.00.

La Commission financière propose de modifier le règlement des finances en son article 2 relatif à la limite d'activation des investissements. La pratique a montré que les limites d'activation à partir de CHF 5'000.00 et CHF 20'000.00 alourdissent la procédure, puisque, pour chaque objet, un message est nécessaire à l'intention de la Commission financière et de l'Assemblée des déléguées. Pour gagner en simplification et efficacité, une augmentation de ces limites d'activation se justifie pleinement. »

La Présidente remercie la Commission financière de son préavis. En ce qui concerne le règlement des finances, une analyse sera effectuée par le Comité de direction en début d'année prochaine. Il convient de rappeler que les seuils d'activation des investissements sont en réalité ceux déterminés par les règles de la Commission des établissements médico-sociaux.

M. F. Vallat relève avoir bien pris note du rapport de la Commission financière, qui doute de la pertinence de procéder à un concours d'architecture. A ce sujet, il rappelle que le Réseau santé de la Sarine dispose d'un programme, qui a à l'époque été vendu comme aisément répliquable. Dans le cas d'espèce, le terrain se situe en zone industrielle. Par ailleurs, le concours représente une dépense non négligeable. Il s'interroge dès lors sur l'opportunité de mener un tel concours. **La Présidente** remercie **M. F. Vallat** de sa remarque. Dans le cas d'espèce, le Comité de direction a jugé utile de passer par un concours afin que les caractéristiques particulières du projet (par exemple les voies d'accès) puissent être dûment prise en compte. La différence de coût entre les deux manières de procéder n'est pas apparue disproportionnée. Toutefois, **la Présidente** estime qu'il conviendra en effet de mener une analyse plus poussée pour les projets à venir, conformément à la suggestion de la Commission financière. La Présidente demande à **M. F. Vallat** s'il souhaite déposer un amendement. Compte tenu des arguments présentés par le Comité de direction et du fait qu'une analyse complémentaire sera menée pour les projets futurs, **M. F. Vallat** renonce à proposer un amendement.

En l'absence d'autres remarques, **la Présidente** propose de voter le crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle caserne pour le secteur Sarine Nord, puis de voter en bloc les investissements. Aucun.e. délégué.e ne s'oppose à cette manière de procéder

A l'unanimité moins deux abstentions (deux communes représentant trois voix), les délégué.e.s approuvent le crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle caserne pour le secteur Sarine Nord.

A l'unanimité, les délégué.e.s approuvent le budget 2025 des investissements.

La Présidente passe au vote final du budget 2025 du compte de résultat et des investissements.

A l'unanimité, les délégué.e.s approuvent le budget 2025 du compte de résultat et des investissements.

4. Plan financier 2025-2029

La Présidente passe à nouveau la parole à **M. B. Galley** pour une présentation du plan financier 2025-2029.

Le plan financier se base sur le plan de couverture des besoins 2025-2029 ainsi que sur la stratégie générale du Comité de direction. Dite stratégie vise notamment à assurer la maîtrise des coûts sous gestion directe du Réseau santé de la Sarine, à rattraper le retard historique en aide et soins à domicile ainsi qu'à privilégier l'ambulatoire par rapport au stationnaire. Une adaptation annuelle de la masse salariale de 1.5 % a été retenue pour tenir

compte de l'augmentation annuelle des échelons selon la LPers. Une adaptation annuelle des coûts sur les marchandises et les services à hauteur de 0,5 % est par ailleurs prévue. En ce qui concerne le Home médicalisé de la Sarine, une base moyenne de 108 résidents pour les années 2022 à 2026 est prise en compte. Il s'agit de noter que le nombre de résidents passera à 143 dans le courant de l'année 2027.

Les principales fluctuations sont les suivantes :

- En lien avec l'augmentation démographique
 - Service d'aide et de soins à domicile : augmentation annuelle de deux EPT en 2025, puis de quatre EPT par année.
 - Indemnités forfaitaires : augmentation annuelle du montant des indemnités forfaitaires d'environ CHF 470'000.- (base : augmentation moyenne des cinq dernières années).
 - Commission des établissements médico-sociaux :
 - Prise en charges dès 2028 des frais financiers du Home médicalisé de la Sarine ensuite de l'agrandissement et de la rénovation de ce dernier.
 - Fin du rattrapage des frais financiers de CHF 1'400'000.- dès 2028.
- En lien avec d'autres facteurs
 - Augmentation de la masse salariale de 1,5 % en fonction des octrois de paliers.
 - Home médicalisé de la Sarine : les exercices déficitaires 2024-2026 seront compensés par les réserves au bilan et les bénéfices futurs (dès 2027).

M. B. Galley présente un aperçu de l'évolution des participations communales entre 2025 et 2029.

La Présidente donne la parole au représentant de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

« La Commission financière n'a pas à donner son préavis sur ce document d'intention, qui est une source de renseignements sur la situation financière des 5 prochaines années du RSS. On peut toutefois déjà constater que la stabilisation constatée dans le cadre du budget 2025 ne va vraisemblablement pas se maintenir, puisque les charges et investissements reprennent l'ascenseur dès 2026.

Il sera capital pour faire face au vieillissement de la population de trouver des solutions non seulement au sein du RSS, mais également de concert avec les communes en vue d'augmenter et diversifier les prestations en faveur des seniors dans un souci de stabiliser, voire réduire les coûts. »

M. F. Vallat se réfère au plan quinquennal des investissements. En ce qui concerne les projets de casernes, il convient de s'assurer de pouvoir obtenir les subventions idoines de la part de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). **La Présidente** confirme que telle est bien l'intention du Comité de direction. L'ECAB a pris note des projets en cours et a assoupli les exigences temporelles en matière de subvention. En substance, les projets pourront être subventionnés même après le délai butoir de 2029. L'idée était de ne pas de pousser les communes à se presser à construire des bâtiments superflus. Le

positionnement de l'ECAB est une bonne nouvelle et le Comité de direction s'engage à discuter très largement avec l'établissement afin d'obtenir le subventionnement maximal.

L'Assemblée des délégués prend acte du plan financier 2025-2029.

5. Approbation du mandat de prestations de l'ISRF SA

L'intégration de Institution de Santé pour les Religieuses et religieux Fribourg (ISRF SA) permettra d'offrir 54 places puis 58 places non seulement aux religieuses et religieux du canton de Fribourg, mais également à toutes les personnes domiciliées dans le district. Il s'avère nécessaire de rattacher auprès du centre de coordination du Réseau santé de la Sarine la gestion des lits de l'ISRF SA et d'avoir une vision globale de l'offre au niveau de tout le district. La signature d'un mandat de prestations permettra en outre de clarifier la prise en charge des frais financiers de l'ISRF SA, sur la base du règlement pour la prise en charge des frais financiers et d'investissements des établissements médico-sociaux de la Sarine.

La Présidente explique que l'ISRF SA a mis un certain temps avant de se décider à signer un mandat de prestations, ceci en raison d'une divergence d'interprétation des dispositions de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS). Il est cependant rapidement apparu que l'ISRF SA avait intérêt à rejoindre le cercle des établissements médico-sociaux mandatés.

Il est à noter que le mandat de prestations de l'ISRF SA est le même que celui de tous les établissements médico-sociaux du district, sous réserve d'une remarque cosmétique liée à la prise en compte par le centre de coordination des souhaits des religieuses et religieux du canton de Fribourg. A ce sujet, **la Présidente** rappelle que l'ensemble des établissements médico-sociaux disposent d'une certaine liberté dans le choix des bénéficiaires de prestations.

En tout état de cause, l'ISRF SA assurera la même prise en charge que les autres établissements médico-sociaux.

La Présidente passe parole au représentant de la Commission financière.

Préavis de la Commission financière

« Lors de sa séance du 28 novembre 2024, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Lise-Marie Graden, Présidente du Comité de direction ainsi que de Messieurs Jacques Pollet, Directeur général et Beat Galley, Directeur général adjoint et responsable des finances.

La Commission financière, à l'unanimité, recommande à l'Assemblée des délégués de signer le mandat de prestations de district et la prise en charge des frais financiers de l'ISRF.

En effet, cette solution, enfin trouvée, permettra de combler en partie l'important déficit de places en EMS long séjour dans le district par le biais de 58 nouvelles places à disposition sur

les 2 nouveaux sites. Par contre, la participation communale se verra augmentée de quelque CHF 625'865,31 à titre de frais financiers dès 2026. »

La Présidente remercie la Commission financière de son préavis.

Mme S. Ayan relève qu'une procédure devant le Tribunal cantonal est en cours entre le Réseau santé de la Sarine et l'ISRF SA. Elle s'interroge sur l'influence de la signature du mandat de prestations sur le litige. **La Présidente** relève que le contentieux porte sur les frais d'investissement 2018 à 2022. Le Réseau santé de la Sarine a jugé que ces derniers n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur et réclamés par l'ISRF SA en dehors de tout mandat de prestations. Partant, la signature du mandat de prestations ne devrait rien changer à la procédure en cours. Au contraire, en signant le mandat, l'ISRF SA admet *de facto* le raisonnement déployé par le Réseau santé de la Sarine dans le cadre de la procédure.

A l'unanimité, les délégué.e.s approuvent le mandat de prestations de l'ISRF SA.

6. Adoption du Règlement concernant les indemnités des membres du Comité de direction et des commissions

La Présidente rappelle qu'en date du 31 mai 2017, l'Assemblée des délégués a adopté un Règlement en matière de jetons de présence et de défraiement des membres du Comité de direction RSS, de la Codems et de la Commission IF. Il est à noter qu'à l'époque, le Réseau santé de la Sarine ne disposait pas de Commission financière, étant précisé que la loi sur les finances communales est entrée en vigueur en date du 1^{er} janvier 2021.

Afin de traiter la thématique des indemnités de manière exhaustive en incluant la Commission financière, il se justifie d'édicter une nouvelle réglementation sur les indemnités des membres du Comité de direction et des commissions. **La Présidente** souligne que le projet de règlement soumis à l'Assemblée des délégués n'a pas l'ambition de modifier en profondeur le système ni le montant des indemnités. Il s'agit en revanche d'exposer de manière plus détaillée les différentes indemnités octroyées en recourant à une terminologie uniformisée.

En l'occurrence, le règlement prévoit le maintien :

- des jetons à CHF 90.– pour comité, Commission IF et Codems ;
- des jetons à CHF 140.– pour les groupes de travail ;
- d'une indemnité de présidence Comité à CHF 4'000.–.

Le règlement instaure les nouveautés suivantes :

- indemnité de présidence pour la Commission financière CHF 1'000.- ;
- indemnité de présidence pour la Commission IF CHF 2'000.- ;
- indemnité de présidence pour Codems CHF 2'000.-.

La Présidente passe parole au représentant de la Commission financière.

Préavis de la Commission financière

« Lors de sa séance du 28 novembre 2024, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Lise-Marie Graden, Présidente du Comité de direction ainsi que de Messieurs Jacques Pollet, Directeur général et Beat Galley, Directeur général adjoint et responsable des finances.

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement cette proposition de règlement qui permettra de fixer de façon formelle et légale le montant des indemnités versées aux membres du Comité de direction et des commissions du RSS.

La Présidente profite de ce dernier préavis pour remercier la Commission financière du travail effectué. En l'absence de remarques, elle passe directement au vote.

Les délégué.e.s adoptent à l'unanimité le Règlement concernant les indemnités des membres du Comité de direction et des commissions.

7. Divers

La prochaine Assemblée des délégués aura lieu le 21 mai 2025. La commune d'Avry se porte volontaire pour accueillir l'Assemblée.

En l'absence d'autres points, **la Présidente** lève la séance à 18h41.

La Présidente
Lise Marie Graden

Le Secrétaire
Jacques Pollet

Le Secrétaire au procès-verbal
Jimmy Dupuis